



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 2 mai 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

**D - 20110218**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE ( à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er  
semestre 2011. Autorisation. Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Madame FAYET, Adjointe au Maire présente le rapport suivant :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est engagé depuis l'an dernier dans la mise en place d'une stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes pour la période 2010-2012.

Cela nous a permis de mieux organiser nos actions autour d'axes prioritaires tout en continuant à prendre en compte les problèmes d'insécurité de façon globale, c'est-à-dire en conjuguant à la fois l'approche répressive et préventive.

Le CLSPD ne peut fonctionner sans l'implication des partenaires tels que la police et la justice mais aussi du monde associatif qui est très investi dans le domaine de la prévention à Bordeaux.

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

**Axe 1) Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers**

- **Prévenir l'errance dans les quartiers**

- Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33) pour le secteur du Lac

La Police Nationale détache des fonctionnaires et une personne en « adulte-relais » afin de proposer les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires, des activités sportives et de loisirs aux adolescent(e)s du secteur du Lac. En 2011 ils mèneront un chantier éducatif au domaine de la Dune à Arcachon afin de concourir à la rénovation de cette structure municipale bordelaise.

- **Prévenir la violence**

- Prévention de la violence à l'école Anatole France

Suite à des actes graves commis par des enfants au sein de cette école à l'encontre d'un de leurs camarades, il a été décidé avec les parents et l'équipe enseignante de proposer un travail de fond sur la problématique de la violence. L'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale (AGEP) intervient donc régulièrement sous forme d'ateliers dans cet établissement.

- Prévention de la violence par le théâtre

Sur le secteur Chartrons Nord le Collectif Bordonor, en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, va poursuivre ses ateliers-théâtre destinés aux adolescents présentant des troubles du comportement, notamment de l'agressivité entre pairs.

- **Prévenir les violences de genre**

- « Cet autre que moi »

Le collège Edouard Vaillant a souhaité bénéficier d'une action de prévention du sexisme et des violences entre filles et garçons. Le Mouvement Le Cri proposera donc 4 séances d'animation pédagogique avec un support vidéo adapté.

## **Axe2) Améliorer la gestion de la vie nocturne festive**

### **- prévention des addictions**

#### ▪ Permanences d'accueil CAAN'ABUS

Ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins en direction des jeunes et de leurs proches, confrontés à un usage problématique de produits licites ou non, est co-animé par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) et le centre de soins Montesquieu du CHU.

#### • Festiv'attitude

L'alcoolisation excessive des jeunes amène le CLSPD à poursuivre les actions de sensibilisation sur les alternatives au couple « fête = alcool ». C'est pourquoi des actions de prévention auront lieu en juin au centre commercial Mériadeck avec le partenariat d'Auchan. Elles porteront sur l'alcoolisation excessive mais également sur les produits stupéfiants et les risques VIH. L'association ANPAA et le CEID en seront les intervenants. Ces professionnels seront associés aussi à nos côtés à une nouvelle action de sensibilisation/formation aux problèmes d'addictions en direction des personnels des établissements de nuit.

De plus il est envisagé avec ces mêmes acteurs d'accompagner les étudiants dans l'organisation de leurs soirées et d'y animer des stands de prévention.

#### ▪ Programme d'échanges européens sur le « binge drinking »

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine organise un groupe de travail sur deux ans avec des villes d'Europe fortement confrontées à l'alcoolisation excessive des jeunes. Chacune d'elles a avancé dans la mise en œuvre d'actions visant la réduction de ce type de pratiques. La ville de Bordeaux avec son dispositif « Festiv'attitude » en fait partie et il sera très intéressant d'échanger sur toutes les pistes pertinentes permettant d'enrayer ce phénomène, en premier lieu pour la santé des jeunes eux-mêmes.

## **Axe3) Intervenir auprès des catégories de publics problématiques**

### **- Prostitution**

#### ▪ Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid développe son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. A cet effet, elle a consolidé son équipe par l'embauche d'un permanent.

### **- Jeunes en errance**

#### ▪ Travail de rue et ateliers arts de la rue

Le travail de rue (330 jeunes rencontrés) et l'animation d'ateliers « arts de la rue » (80 jeunes) menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) sont un des axes prioritaires partagés par la Ville, le Département et l'Etat. Une soixantaine de jeunes pratiquement sédentaires à Bordeaux bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement social plus poussé avec des résultats très encourageants dans le domaine de la formation, de la santé et du logement.

## **Axe4) Aide aux victimes**

#### ▪ Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

La permanence hebdomadaire de Vict'aid à la Maison de la Justice et du Droit confirme son utilité en priorité pour les habitants de Bordeaux Maritime. Ils accueillent néanmoins des bordelais d'autres quartiers qui souhaitent rencontrer l'association de façon plus discrète, notamment dans les cas de violences conjugales.

#### ▪ Service d'Accueil des Victimes en Urgence

Cette action menée au commissariat central entre 21h à 4h du matin vise l'accueil des victimes d'infractions. En 2010, 310 personnes ont été reçues, dont près de 50% pour des violences conjugales. Les travailleurs sociaux de Vict'aid et du Prado se relaient toutes les nuits de l'année pour accueillir, soutenir et orienter ces victimes.

▪ Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

L'équipe de « La Maison des Femmes » accueille en moyenne plus de 600 personnes sur son lieu de permanence ou par téléphone. Elle mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires et favorise la réinsertion professionnelle des femmes suite à des séparations liées, notamment, à des phénomènes de violence.

▪ Accès au Droit et écoute pour les femmes victimes

Le Centre d'Information pour le Droits des Femmes et des Familles accueille un grand nombre de nos concitoyennes en proie à des difficultés juridiques liées à une séparation : non présentation d'enfants, non paiement des pensions alimentaires. Lors de ces permanences, des femmes ont confié subir des violences, le CIDFF a donc proposé des temps d'écoute individuels et collectifs en complément de l'accès au droit.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 66 850€ répartis comme suit :

- 5 000 € au Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33)
- 1 650 € à l'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale
- 3 000 € pour le Collectif Bordonor
- 400 € au Mouvement Le Cri
- 6 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (dont 3000€ pour la gestion de Caan'abus et 3000€ pour Festiv'attitude)
- 6 000 € au Forum Français pour la Sécurité Urbaine
- 5 000 € au Mouvement du Nid,
- 20 000 € au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues dont 17 000€ pour les jeunes en errance et 3000€ pour Festiv'attitude,
- 8 500 € à l'association St François Xavier Don Bosco - Vict'aid (dont 7 800 € pour le SAVU et 700 € pour la permanence à la Maison de la Justice et du Droit)
- 7 800 € à l'Association Laïque du PRADO
- 3 000 € à l'association Maison des Femmes
- 500 € pour le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 522 compte 657.4.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET**  
**Adjoint au Maire**



**ARTICLE 1 - ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION -**

L'association s'assigne au cours de l'année 2011 à la poursuite de l'action .....

**ARTICLE 2 - MISE A DISPOSITION DES MOYENS -**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de ..... € pour l'année 2011.

**ARTICLE 3 - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AIDE -**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

**ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT -**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ..... €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n° .....établissement ....., après signature de la convention;

**ARTICLE 5 - Conditions Générales -**

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être révoquée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↳ une copie certifiée de son budget,
- ↳ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↳ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↳ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- ↳ Par l'association .....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET  
Adjointe au Maire